

Guzargues, le 6 Septembre 2010

04.67.59.61.57.



COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 2 Septembre 2010

Étaient présents : Mesdames GUILHAUMON Ghislaine, JOUANNAUD Frédérique, VIDAL Patricia, Messieurs ANTOINE Pierre, MALCHIRANT Thierry, MICHEL Claude, OLLIE Christophe, OLIVA Jean Paul, SANCEY Jean Marc, VERGE Claude.

Procuration : Mr VIERA Dominique a donné procuration à Monsieur Pierre ANTOINE.

Monsieur Le Maire demande à rajouter les points suivants à l'ordre du jour : Premier bilan sur les incendies des 30 et 31 Août 2010 et une information sur l'association de la Chasse « la Diane Guzarguoise » : Accordé à l'unanimité par le Conseil Municipal

1 – Approbation du compte-rendu du 8 Juillet 2010

Le compte rendu de la séance du 8 Juillet 2010 est approuvé à l'unanimité.

2 – Modification des statuts de la communauté de communes « Grand Pic St Loup »

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que par délibération en date du 20 Juillet 2010, le Conseil de Communauté a décidé de modifier les statuts de la Communauté de Communes :

1 - en la dotant de la compétence opérationnelle suivante : « organisation d'une desserte équitable en eau brute »,

2 – par ajout de la crèche d'Assas à l'Intérêt Communautaire tant au titre des équipements qu'au titre des services dans le cadre de la compétence optionnelle « construction, aménagement et gestion des équipements et des services pour l'accueil de la petite enfance »,

3 – par ajout de l'habilitation statutaire donnant la possibilité à la Communauté de communes de se voir confier par une ou plusieurs communes l'instruction des autorisations d'urbanisme par voie de convention en vertu du code de l'urbanisme, article R 4423-15,

4 – par la suppression de l'adhésion aux centres locaux d'information et de coordination (CLIC),

5 – la suppression de l'aire d'accueil des gens du voyage de St Gély du Fesc en ce qui concerne la compétence facultative « construction, aménagement et gestion des aires d'accueil des gens du voyage inscrites au schéma départemental d'accueil des gens du voyage » .

Il rappelle que conformément aux dispositions de l'article L 5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ce transfert de compétences est subordonné à l'accord des conseils municipaux des communes membres de la Communauté de communes du Pic St Loup, donné dans les conditions de majorité requises pour la création de la communauté.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la modification des statuts de la communauté de communes du Grand Pic St Loup.

3 – Autorisation au cabinet Margall pour défendre la commune dans un contentieux contre Monsieur Guilhem DURAND

Monsieur le Maire de la Commune de Guzargues, après en avoir donné lecture des requêtes présentées devant le Tribunal Administratif de Montpellier par Monsieur Guilhem DURAND contre la commune de Guzargues à l'encontre de décisions concernant une nouvelle requête pour une action en répétition de l'indu, propose au Conseil Municipal de débattre de ce contentieux et de la nécessité pour la commune de défendre.

Après discussions, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : De défendre dans les instances devant le Tribunal Administratif de Montpellier engagées par Monsieur Guilhem DURAND, concernant une nouvelle requête pour une action en répétition de l'indu.

Article 2 : De confier à Maître Gilles MARGALL, avocat au Barreau de Montpellier, la défense des droits et intérêts de la commune dans les instances susvisées.

Article 3 : La présente Délibération du Conseil Municipal sera transmise à la Préfecture et affichée au lieu habituel d'affichage des actes de l'autorité administrative.

Votée à l'unanimité.

4 – Feu des 30 et 31 Août 2010

Monsieur le Maire donne un premier état des lieux :

- Aucune victime n'est à déplorer sur le territoire de la commune,
- Aucune habitation n'a été détruite ou incendiée,
- 70 % environ du territoire de la commune a été brûlé ce qui représente environ 800 hectares, tant en domaine privé que communal,
- Des dégâts importants ont été signalés par les viticulteurs : occasionnés par le feu, le retardant ou la fumée,
- Jusqu'à 1.000 pompiers sont intervenus sur les incendies,
- Pratiquement tous les moyens aériens ont été mobilisés.

Une réunion avec le Préfet et les maires des communes concernées aura lieu le Jeudi 16 septembre afin d'évaluer les aides possibles de l'État.

Monsieur le Maire signale que Messieurs Castet et Poulet respectivement Conseiller Général de l'Hérault et Président de la Communauté de Communes du Grand Pic Saint Loup lui ont assuré leurs soutiens et lui ont indiqué que des moyens seraient mis en place.

Le Conseil Municipal et le Maire souhaitant remercier le courage et l'abnégation des pompiers, votent à l'unanimité les actions suivantes :

- Organiser une collecte au profit des pupilles des pompiers,
- Prévoir un repas amical avec les pompiers et la population.

5 – Chasse

L'association la Diane Guzarguoise a informé la municipalité qu'elle ne chassera pas sur son territoire durant la saison 2010 – 2011.

6 – Question diverses

RAS

La séance est levée à 1 H 00.